IMT Nuremberg Archives

H – 4747

International Court of Justice

H4747 – 0002

Le Délégué Adjoint du Gouvernement provisoire de la République Française au Ministère Public Français, certifie que le document numéro 1109, est la photocopie conforme de l'original qui se trouve déposé à la Bibliothèque Nationale à Paris.

Pour le Délégué du Gouvernement provisoire
de la Rép[illegible]
au Ministère Public au [illegible]
des Grands [illegible] de guerre
L'Adjoint au Délégué

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE – MINISTÈRE PUBLIC DÉLÉGATION FRANÇAISE

MINISTÈRE DE [illegible]

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF 1109
Filed Feb 5, 1946

A 101582

(31)

M. Defoust

H4747 – 0003

17 43

Vol

COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE FAITE LE 27 NOVEMBRE
À LA PROPAGANDA ABTEILUNG

CE MATIN, À 4 HEURES, LES TROUPES D'OCCUPATION ONT PROCÉDÉ AU DÉSARMEMENT DE L'ARMÉE D'ARMISTICE ET À L'OCCUPATION DE LA BASE DE TOULON. UNE GRANDE PARTIE DE LA FLOTTE FRANÇAISE SE SERAIT SABORDÉE. IL CONVIENT D'ATTENDRE POUR PLUS AMPLE INFORMÉ LA PUBLICATION DES COMMUNIQUÉS OFFICIELS.

L'ATTITUDE ÉQUIVOQUE DE CERTAINS GÉNÉRAUX DE L'ARMÉE D'ARMISTICE ET DE CERTAINS OFFICIERS DE MARINE, QUI S'ÉTAIENT DÉCLARÉS PRÊTS À DÉFENDRE TOULON CONTRE TOUT AGRESSEUR QUEL QU'IL SOIT, DÉCLARATION MANIFESTEMENT DIRIGÉE BEAUCOUP PLUS CONTRE L'AXE QUE CONTRE LES ANGLO-AMÉRICAINS, A CONTRAINT L'ALLEMAGNE À DÉCIDER CETTE MESURE QUI A ÉTÉ EXÉCUTÉE SANS QUE SOIT TERNI L'HONNEUR MILITAIRE DES UNITÉS DÉSARMÉES.

~~[illegible]~~

IL IMPORTE ~~DE BIEN CONCEVOIR ET~~ DE FAIRE COMPRENDRE AU PUBLIC LA NÉCESSITÉ de désarmement de l'armée française d'armistice) ~~DE CETTE DÉCISION QUI, EN TOUT ÉTAT DE CAUSE,~~ et l'occupation de la base de Toulon N'AFFECTE EN RIEN LA SOUVERAINETÉ DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS QUI RESTE ABSOLUMENT ENTIÈRE. IL FAUT ÉGALEMENT RAPPROCHER CETTE MESURE DES ÉMISSIONS DE RADIO ÉTRANGÈRES QUI, DEPUIS QUELQUES JOURS, DÉSIGNAIENT TOULON COMME UNE ÉVENTUELLE TÊTE DE PONT, EN CAS DE DÉBARQUEMENT ANGLO-AMÉRICAIN.

LE DÉVELOPPEMENT DE CES CIRCONSTANCES EST CERTAINEMENT TRÈS REGRETTABLE, MAIS LA PRESSE DOIT FAIRE COMPRENDRE À L'OPINION PUBLIQUE FRANÇAISE QUE SEULS CERTAINS FAITS MILITAIRES, CONTRE LESQUELS L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE ONT DÛ PRENDRE D'IMMÉDIATES MESURES, LES ONT RENDUES INÉLUCTABLES.

A 101583

BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE
MICRO
FILM

H4747 – 0004

(32)

H4747 – 0005

IL S'AGIT LÀ D'UNE NÉCESSITÉ MATÉRIELLE CONTRE LAQUELLE NUL NE PEUT LOGIQUEMENT S'ÉLEVER.

A TOULON, CERTAINES UNITÉS LÉGÈRES, DES SOUS-MARINS NOTAMMENT, ONT TENTÉ DE S'ÉCHAPPER. LA LUFTWAFFE LES EN A EMPÊCHÉES.

LORS D'UNE RÉCENTE CONFÉRENCE DE PRESSE, LE PRÉSIDENT LAVAL A EXPOSÉ AUX DIRECTEURS DE JOURNAUX CERTAINS PROBLÈMES RELATIFS À L'ARMÉE D'ARMISTICE ET À DE NOUVELLES INSTITUTIONS EN VOIE DE CRÉATION. LES ALLEMANDS ENCOURAGERONT DE TOUTES LEURS FORCES LES INTENTIONS MANIFESTÉES EN CE QUI CONCERNE LES DEUX LÉGIONS : LA LÉGION DES VOLONTAIRES FRANÇAIS CONTRE LE BOLCHEVISME ET LA PHALANGE AGRICAINE. AINSI SERA DONNÉE À LA FRANCE LA POSSIBILITÉ DE JETER LES BASES DE SA NOUVELLE ARMÉE.

* * *

EN CE QUI CONCERNE LE FRONT DE L'EST, ON COMPARE À BERLIN LA SITUATION DE STALINGRAD AVEC CELLE QUI EXISTAIT DEVANT KHARKOV EN MAI DERNIER. APRÈS LES QUELQUES PREMIERS SUCCÈS REMPORTÉS PAR LES RUSSES, les troupes allemandes préparent ~~DE GRANDS ENCERCLEMENTS SE PRÉPARENT~~. ON A CONSTATÉ QUATRE GRANDES POUSSÉES SOVIÉTIQUES :

1°- UNE VENANT DE LA STEPPE DES KALMOUKS ET DIRIGÉE AU NORD ET NORD-OUEST DE STALINGRAD, MAIS LA POINTE AINSI FORMÉE A ÉTÉ COUPÉE ET ENCERCLÉE;

2°- UNE AUTRE POINTE DIRIGÉE CONTRE LA LIGNE DE DÉFENSE ALLEMANDE SUR LE DON, AU NORD DE STALINGRAD. CETTE TENTATIVE A ÉTÉ ÉGALEMENT STOPPÉE;

3°- DIVERSES TENTATIVES DES TROUPES RUSSES ENCERCLÉES DANS STALINGRAD QUI ONT TENTÉ DE SE LIBÉRER. CES EFFORTS ONT ÉTÉ MONTÉS EN ÉPINGLE DANS LES COMMUNIQUÉS SOVIÉTIQUES, MAIS BERLIN DIT QU'ILS NE VALENT PAS UN MOT DE COMMENTAIRE.

A 101534

H4747 – 0006

BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE
MICRO
FILM

DOC. R.F. N° 1109

H-4747

A 101581

3

H4747 – 0007

1109